

Pau, le 15 février 2022

**Conseil Général des Pyrénées  
Atlantiques  
DGA Patrimoine et infrastructures  
départementales**  
64 avenue Jean BIRAY  
64 058 PAU CEDEX 9

A l'attention de M. Olivier BLANCHET

Nos réf. : 2022 /  
Affaire suivie par : Lucile Rousset  
E-mail : l.rousset@agglo-pau.fr

**Objet** : Projet de terrain familiaux le long de la RD 802 à Jurançon – permission de voirie

Monsieur le Directeur,

L'Agglomération, au titre de sa compétence spécifique pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des terrains familiaux locatifs, porte un projet d'aménagement de terrains familiaux sur la commune de Jurançon.  
Ce projet se situe le long de la RD 802 sur les parcelles AC 157 et AC 159. Ces terrains ont actuellement un usage de taillis et accueillent un bâtiment d'habitation dans un état de dégradation avancé.

Il est aujourd'hui convenu que l'accès des usagers des futurs terrains familiaux se fera par une entrée/sortie unique depuis la parcelle AC0080 (magasin Lidl), et non par les accès aujourd'hui existants.

L'assiette foncière donnée est marquée par une forte topographie, qui réduit de fait les capacités d'accueil. L'Agglomération étudie toutes les possibilités de rationalisation de ce foncier (ouvrages de soutènement, réduction de la taille des terrains familiaux...), y compris celle de se passer d'un dispositif de retournement calibré pour assurer la sécurité incendie et la collecte des ordures ménagères.

Aussi, fin 2021, des échanges sont intervenus entre nos services respectifs pour envisager (cf. plan joint) :

- Création d'une sortie réservée aux pompiers, sécurisée, sur la RD 802 au niveau de l'accès actuel à la parcelle AC 159
- La création d'une aire de présentation pour la collecte des ordures ménagères, le long de la rocade

Ces aménagements pourront se traduire par la signature d'une convention qui viendrait préciser les caractéristiques techniques de ces aménagements. Elle retranscrira les engagements qui devront être pris par l'Agglomération pour assurer la sécurité des usagers (horaire de collecte entre 5h30 et 6h, pérennité du dispositif de sécurisation SDIS...), en réponse aux réserves exprimées par vos services sur la sécurité et le statut de la voie.

L'Agglomération prévoit de s'engager dans une procédure de déclaration d'utilité publique à son prochain conseil communautaire du mois de mars, sur la base d'un projet arrêté.

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir nous faire part d'ici là de votre avis sur ces principes assorti de vos spécifications techniques.

Dans l'attente de votre accord, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



**Pascal MERCIER**  
Directeur général adjoint  
Département Sécurité, relation citoyens et développement digital